

## Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

# « Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

## Déclaration du groupe des Outre-mer

La précarité professionnelle n'est plus qu'une réalité marginale. Elle ne touche pas qu'une seule catégorie. Des jeunes diplômés aux travailleurs indépendants en passant par les salariés à temps partiel ou à ceux qui sont contraints de cumuler plusieurs emplois pour vivre dignement.

De plus, les différentes mutations et régulations du marché du travail ont bouleversé les statuts des emplois, à tel point que les chiffres n'ont cessé de bondir en 10 ans, accélérée par la digitalisation du travail.

Dans les Outre-mer, le modèle de développement économique ne permet pas vraiment d'endiguer la détresse sociale. En effet, le marché de l'emploi composé principalement de TME/PME est restreint, l'offre de formation limitée et le taux de décrochage scolaire nettement supérieur aux moyennes hexagonales produisent de facto, des contrats précaires. Avec aussi une fonction publique qui endosse le rôle d'employeur en dernier lieu. Certains l'appelle « buvard social », d'autres « d'amortisseur social » mais il n'en reste pas moins que les fonctions publiques dans les Outre-mer sont des nécessaires pourvoyeuses d'emplois.

Enfin, le travail indépendant, concurrencé par les travailleurs informels, occupe une place prépondérante. Alternative au chômage de masse et complément des petits revenus, la création de micro entreprises ou d'auto-entrepreneurs est particulièrement soutenue souvent supérieure à la moyenne nationale.

Cette précarité est encore plus prononcée par un coût de la vie particulièrement élevé et par des contraintes de mobilité. Le manque de moyens de transport alternatif au tout voiture constitue donc une peine supplémentaire pour de nombreux travailleurs ultramarins. Les déplacements quotidiens représentent une dépense contrainte qui grève le budget des foyers.

La précarité des travailleurs n'est pas seulement un indicateur économique et un constat qu'on porte sur la bonne santé d'une société mais elle a des conséquences sociales qui dans bien des cas, sont dramatiques notamment concernant les difficultés à se loger, à se soigner, à assurer l'éducation des enfants.

Cette pauvreté nourrie surtout des déséquilibres territoriaux et les frustrations sociales durables. Si la sécurisation des parcours professionnels, les négociations salariales et plus globalement les conditions des salariés sont des leviers permettant d'atténuer les précarités professionnelles, dans les Outre-mer le sujet est plus complexe. Car, il faut rappeler que la question du niveau de développement est un déterminant impératif à l'emploi, à sa sécurisation et même à la qualité du dialogue social. Ces sujets ne peuvent pas être une réalité dans des situations de pénurie et de cessation d'activité extrêmes avec en toile de fond des taux de chômage des jeunes qui oscillent entre 40 et plus de 60 %, cumulant sur la durée toutes les exclusions. À ceci s'ajoute ce phénomène où le tissu des entreprises est davantage fragilisé par l'implantation cyclique de sociétés, lesquelles apparaissent ou sont liquidées, au gré du calendrier des programmes de la commande publique ou de la défiscalisation auxquelles elles sont associées.

Le Groupe des Outre-mer remercie les rapporteurs d'avoir porté ce débat et ce sujet tout en ayant mis en exergue les particularités de nos territoires mais pour les ultramarins, la précarité professionnelle suppose avant tout des transformations innovantes, des solutions nouvelles et des propositions audacieuses que le simple soutien d'un modèle porté à bout de bras depuis de nombreuses années.

**Le Groupe des Outre-mer a voté cet avis.**